

Association «Protection contre les rayonnements satellites de la région de Loèche»

Case postale 137 3952 Susten

schutz.strahlung.leuk@bluewin.ch

<https://schutzvorsatellitenstrahlungregionleuk.ch/>

Remise conjointe de la pétition « Pas d'antennes Starlink à Loèche » par CAMPAX et notre association « Protection contre les rayonnements satellites de la région de Loèche », avec plus de 14 300 signatures, à la Chancellerie fédérale à l'attention de M. le conseiller fédéral Pfister, le 21 mai 2026.

La société privée SpaceX d'Elon Musk prévoit de mettre en place un réseau mondial de satellites Starlink et souhaite construire la plus grande station terrestre d'Europe, équipée de 40 antennes satellites Starlink, à Leuk, en plein cœur d'une zone résidentielle et du parc naturel de Pfyn-Finges.

Par rapport aux stations de base de téléphonie mobile habituelles et aux anciennes antennes satellites, ces antennes émettent avec une puissance nettement supérieure et dans une gamme de fréquences beaucoup plus élevée (25-30 GHz, ondes millimétriques).

En tant que médecins généralistes exerçant depuis de nombreuses années à Loèche, nous (les docteurs H. Schnyder-Etienne et R. Kuonen) nous engageons en faveur de la santé et de la prévention. Au printemps 2025, une étude synthétique de l'OMS a révélé que les ondes de téléphonie mobile ont un effet cancérigène avéré lors d'essais sur des animaux, et ce même en dessous des valeurs limites suisses. La Commission européenne compétente a exhorté les États membres à maintenir les rayonnements électromagnétiques à haute fréquence à un niveau bas afin de protéger la population !

En juin 2025, nous avons eu connaissance de ce projet de construction démesuré. Avec de nombreuses personnes inquiètes, nous avons fait opposition à ce projet fin juin 2025 en raison des risques liés aux rayonnements, des dangers pour la santé et de son caractère politiquement sensible.

Fin novembre 2025, la commune de Loèche a délivré le permis de construire et a rejeté notre recours. Elle a invoqué la concession d'essai déjà accordée par l'Office fédéral de la communication ainsi que l'avis favorable préalable des autorités cantonales.

Ni notre argumentation, ni les lois sur la protection de l'environnement, ni la protection de la population n'ont été prises en compte. Fin décembre 2025, nous avons déposé un nouveau recours contre ce permis de construire auprès du Conseil d'État valaisan. Un jour avant le dépôt de notre recours, nous avons enfin pu consulter le rapport technique de la société SpaceX. Ce rapport était rédigé en allemand. Dans le tableau relatif aux rayonnements non intentionnels, un tiers était caviardé, rendant ainsi l'ensemble du tableau ininterprétable ! Cela a-t-il été accepté tel quel par les instances compétentes ? L'Office fédéral de la communication accorde-t-il une concession d'essai malgré un tableau caviardé ? Que cherche-t-on à dissimuler ici ? Qui a dissimulé cela et pourquoi ?

Autres incohérences :

- Il n'existe toujours pas de diagramme d'antenne permettant d'évaluer l'exposition aux rayonnements. (pour des raisons physiques, il y a toujours un rayonnement diffus)
- Il n'y a de calcul de l'exposition aux rayonnements que pour une seule antenne, et non pour 40 ! Y a-t-il des effets cumulatifs, des interférences, etc. ? Cela est clairement illégal en Suisse.

Dans le cadre de cette procédure judiciaire en cours, le Conseil d'État nous a donné la possibilité de présenter nos observations et de consulter le dossier. Lors de cette consultation, début mai 2026, nous avons trouvé la version originale en anglais du rapport technique de la société SpaceX et avons remarqué que ce tableau concernant les rayonnements accidentels n'était pas caviardé ! Comme nous n'avons reçu ces documents qu'à la dernière minute, ces données doivent d'abord être analysées et interprétées.

Une étude menée par la fondation FSM, proche du monde des affaires, est prévue pour 2026/2027 afin d'évaluer le rayonnement émis par les satellites vers la Terre (téléchargement) sur les terminaux tels que les téléphones portables et l'environnement de l'installation (Marco Zahner et al.).

Nous avons appris de sources sûres que le plus gros problème de rayonnement est lié à la liaison montante. Chaque antenne Starlink est mobile et émet avec une puissance bien supérieure et dans une gamme de fréquences bien plus élevée vers les satellites, dans un angle de rayonnement de 140 degrés (à partir de 20 degrés au-dessus de l'horizontale) tout autour, et ce 40 fois pour 40 antennes ! Comme vous le savez, nous sommes dans une région montagneuse ; ainsi, les habitants des villages, les animaux et tout l'environnement au-dessus de l'installation sont constamment exposés aux rayonnements, et ce sans aucune mesure prévue ! Aucune clarification n'a été apportée à ce sujet, bien que le Conseil fédéral ait rassuré début mai 2026 en affirmant que les autorités compétentes du canton du Valais avaient examiné la question. Où est la protection de la population pour une installation détenue par des intérêts privés ?

Sans mesure dans les villages, nous devenons des cobayes !

Protection de la nature et de l'environnement

On ne peut exclure un risque pour la nature et l'environnement. On ignore quels sont les effets sur les parapentistes se trouvant dans le cône de rayonnement. Dans l'air, ce sont surtout les oiseaux et les insectes (y compris l'aéropkton) qui sont touchés ; leur santé et leur sens de l'orientation s'en trouvent affectés, comme l'ont démontré des recherches indépendantes. Les oiseaux migrateurs peuvent donc être mis en danger. Et ce, dans un parc naturel qui abrite la plus grande diversité d'oiseaux de Suisse.

Perspective écologique

Cette installation consomme énormément d'électricité, ce qui correspond au total à la consommation d'environ 400 maisons individuelles moyennes. Les centres de données supplémentaires prévus nécessitent de grandes quantités d'eau de refroidissement et d'électricité.

Perspective géopolitique

En cas de conflit armé, Loèche, en tant que site de cette station terrestre d'importance stratégique, pourrait être prise pour cible. De même, cette connexion Internet peut être coupée d'un simple clic depuis les États-Unis. De plus, les autorités suisses ne disposent d'aucun droit légal d'accès et de contrôle sur les données de ce réseau satellitaire privé. La Suisse doit pouvoir conserver et contrôler sa souveraineté en matière de données. Les aspects liés à la politique de neutralité doivent être clarifiés dans le cadre d'un processus démocratique.

Dans l'ensemble, on peut affirmer que nous n'avons pas besoin d'un accès Internet par satellite émettant des rayonnements à des fréquences bien plus élevées, dont les conséquences sont inconnues. Outre la téléphonie mobile, le réseau de fibre optique est la connexion Internet la plus rapide, sans rayonnement, la moins gourmande en énergie et la plus sûre de Suisse.

Le principe de précaution inscrit dans la législation sur la protection de l'environnement doit être respecté.

La question de l'évaluation des risques, compte tenu de l'ampleur des incertitudes, est également pertinente.

Nos revendications sont les suivantes :

- Pas d'antennes satellites Starlink à Loèche
- Recherche indépendante sur l'exposition aux rayonnements (la recherche avant la construction)
- Le débat politique doit avoir lieu au niveau national

Association « Protection contre les rayonnements satellites de la région de Loèche »

Dr Hanna Schnyder-Etienne, coprésidente

Dr Roman Kuonen, coprésident

Yvonne Schmidt, professionnelle de la santé, KT Feldenkrais, membre du comité